ADR - Formation conducteurs - Transport de matières dangereuses - Spécialisation citernes recyclage

Certifiante | Formation continue

Réf. : 1504176F — Mise à jour : 19 octobre 2026

Organisme responsable : **AFTRAL QUIMPER**

Présentation de la formation

Objectifs

Identifier et appliquer les connaissances techniques, réglementaires et professionnelles autorisant le transport des matières dangereuses des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9, en citernes conformément à la réglementation ADR (8.2) et à l'arrêté TMD (annexe I parag. 4).
Pour les titulaires de la spécialisation Classe 1, et/ou de la spécialisation Classe 7, identifier et appliquer les prescriptions relatives au transport, en citernes, des matières de ces classes

Programme

- Accueil des stagiaires et formalités administratives
- Présentation des objectifs du recyclage de la spécialisation et rappel du contexte réglementaire
- Rappel et actualisation des connaissances sur l'utilisation des citernes
- Rappel et actualisation des connaissances sur les opérations de chargement / déchargement des citernes
- Rappel et actualisation des connaissances sur les documents de bord, la signalisation et le placardage
- Rappel : les règles de circulation et de stationnement des véhicules-citernes
- Rappel : conduite à tenir en cas d'incident / accident
- Étude de cas concrets / Mise en situation
- Étude de cas
- Questions diverses / Synthèse
- Examen

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée
Aucun prérequis

Niveau de sortie
Sans niveau spécifique

Liste des certifications

Certificat de formation de conducteur ADR - spécialisation citernes (habilitation)
Code RS : 5630

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2012705S	Présentiel	Ergué-Gabéric	01/01/2026	31/12/2026

Source : GREF Bretagne #1504176F